

GUERRE 14 - 18

**CONTRIBUTION DE LA SUISSE
ET DE SA POPULATION
À L'ACCUEIL ET AUX SOINS
DES PRISONNIERS FRANÇAIS BLESSÉS
ET DES SOLDATS INVALIDES**

Jean-Mary COUDERC*

RÉSUMÉ : Comme en 1871, la Suisse a accueilli sur son sol, lors de la guerre de 1914-1918, des soldats français blessés, soit en transfert vers la France, soit pour les soigner jusqu'à la fin du conflit. Tous ont été accueillis amicalement, voire affectueusement, et ces actes peu connus du public méritent d'une part relation et étude, et d'autre part notre reconnaissance mémorielle.

ZUSAMMENFASSUNG : Wie im Jahre 1871 hat die Schweiz zur Zeit des Kriegeres 1914-1918 französische verwundete Soldaten auf ihrem Boden aufgenommen, sei es um sie nach Frankreich zu überstellen, sei es um sie bis zum Kriegsende zu pflegen. Alle wurden freundlich, ja liebevoll empfangen und diese vom Publikum kaum gekennnten Aktionen verdienen, einerseits erzählt zu werden oder studienwürdig zu sein, andererseits unseren unvergesslichen Dank.

En 1871, la Suisse avait déjà accueilli 87 847 soldats et 2 500 officiers français dont 17 900 blessés de l'armée de l'Est, en retraite, commandés par le général Bourbaki. Après avoir été soignés, les « bourbakis » survivants étaient retournés en France avec l'intégralité des armes qui leur avaient été

* Vice-Président de l'Académie de Touraine.

confisquées. Le monde avait alors retenu que la Confédération helvétique avait été un modèle de solidarité et d'humanité, mais elle ne devait pas s'arrêter en si bon chemin lors du conflit suivant.

LES PREMIERS GESTES

Rapatriement des civils français des zones de guerre

Dès les premiers mois de la Grande Guerre, la Suisse s'est préoccupée « du sort des internés civils, ressortissants des pays belligérants piégés en territoire ennemi par la fermeture des frontières. Allemands, Autrichiens et Hongrois en France, Français en Allemagne et dans l'empire austro-hongrois » (F. Breuillaud-Sottas, 2005).

Grâce à sa médiation, la Confédération helvétique organise le remarquable rapatriement de tous¹ dans leurs patries respectives entre le 24 octobre et le 1^{er} mars 1915, soit pour les Français : 22 000 civils. Mais plusieurs semaines après ces transferts, les Allemands continuent à renvoyer en France, via la Suisse, des milliers de civils provenant de leurs zones occupées en France et qu'ils avaient emmenés en captivité, puis ceux qu'ils appelaient les « bouches inutiles » en provenance directe des départements occupés. Conscient que l'Allemagne allégeait ses charges pour soutenir son effort de guerre, le Département politique suisse choisit, en accord avec la France, de poursuivre son action pour des raisons humanitaires, grâce au soutien de la Croix-Rouge helvétique.

Si, au départ, les Français entraient par Schaffhouse et sortaient par Genève et Annemasse, il leur fallait traverser Genève à pied entre la gare de Cornavin et celle des Eaux-Vives, aussi la Suisse choisit-elle, en novembre 1917, un parcours plus court et mieux adapté par Bâle, Lausanne et Évian, à raison de deux trains par jour.

La Suisse entière participa à ce sauvetage ; de tout le pays arrivèrent des dons en argent et, lors des arrêts des trains, de jour comme de nuit, on distribua des biberons chauds, des friandises, des jouets pour les enfants et

1. Les femmes, les jeunes enfants et les hommes de plus de soixante ans et de moins de dix-sept ans.

des collations. Les enfants des écoles y participèrent, dont les fillettes qui choisirent des vêtements chauds «pour leurs petites amies françaises.» Des banderoles furent déployées portant : «Bienvenue en Suisse. Vous serez bientôt en France» (Fig. 1 et 2). À la fin de sa vie, Pierre Berger (1911-1999), rapatrié de Roubaix en août 1918 à l'âge de sept ans, se rappelait encore le goût du chocolat distribué à Bâle : «*Je contemplais avec ravissement, avant d'en apprécier l'étonnante saveur, le chocolat au lait, dont je défaisais avec respect les emballages luxueux, et l'étonnante blancheur des petits pains qui nous étaient généreusement fournis*». C'est ainsi que 500 000 «bouches inutiles» françaises dont 320 000 du Nord ont transité par la Suisse.

Rapatriement des personnels sanitaires

L'article 12 de la convention de Genève du 6 juillet 1906 pour l'amélioration du sort des soldats blessés et malades dans les armées en campagne prévoyait que le personnel exclusivement affecté à l'enlèvement, au transport



Fig. 1 : les évacués français 14-18.



Fig. 2 : souvenir du passage des évacués français à Genève.

et au traitement des blessés et des malades ainsi que les aumôniers ne pouvaient être traités de prisonniers de guerre et pouvaient continuer à remplir leur fonction une fois aux mains de l'ennemi. Si ce n'était le cas, ils devaient être renvoyés dans leur pays. Or, dès le début de la guerre, la Suisse appliqua cet article comme le montre cet extrait d'un ouvrage tourangeau (N. Meffre, 1997, p. 135) : « 15 septembre 14 : le service de santé français pris par le 99^e régiment allemand de Saverne a été amené à Bâle où les Suisses ont reçu merveilleusement bien les Français ».

À la fin de 1914, le CICR (Comité international de la Croix-Rouge) constata que des milliers d'infirmiers, de brancardiers et des centaines de médecins français prisonniers étaient inactifs et que certains avaient même des ennuis avec les Allemands. En juillet 1915, le CICR obtint le départ de certains d'entre eux, d'autres arrivèrent en octobre 1916, et tous furent rapatriés en 1917, soit 3 224 Français et 900 Allemands.

EXTRÊME BIENVEILLANCE DE LA POPULATION HELVÈTE LORS DES RAPATRIEMENTS D'ALLEMAGNE DE NOS SOLDATS BLESSÉS

La Convention de Genève de 1906 prévoyait aussi que les belligérants puissent échanger et rapatrier des blessés et des malades en les remettant à des pays neutres et que ceux-ci pourraient aussi les interner jusqu'à la fin de la guerre pour les soigner et assurer leur convalescence. Dès 1914, le CICR se met en relation avec les gouvernements allemand et français en vue de l'échange et du rapatriement, par l'intermédiaire de la Confédération helvétique, des prisonniers gravement blessés. L'accord entre la France et l'Allemagne fut signé en février 1915, et les échanges commencèrent le 2 mars 1915. Le 2 avril 1915 s'ajoutèrent les tuberculeux ; la Suisse deviendra ainsi un vaste sanatorium. Les Allemands, regroupés à Gerland dans l'enceinte de l'exposition internationale, partaient discrètement de la gare des Brotteaux à Lyon.

Le lieutenant Jules Octave Daunizeau (Jacques Daunizeau, 2018)

Le jour même de son arrivée au camp de Villingen en Bade-Wurtemberg, le 10 juillet 1915, il écrit à son épouse sa désillusion de ne pas avoir été retenu dans le cadre des échanges entre prisonniers invalides. Non seulement il existait déjà une Commission d'échanges pour prisonniers invalides, mais la Croix-Rouge suisse travaillait déjà au projet d'internement et de soins aux blessés de guerre comme le montre sa lettre du 15 juillet à son épouse :

Il est impossible de prévoir s'il y aura un changement prochain dans notre situation actuelle, soit un nouvel échange de prisonniers, soit l'envoi en Suisse des blessés de ma catégorie... malgré la meilleure volonté de notre médecin, il n'est pas possible de me donner les soins nécessités par mes blessures ; j'ai toujours un trou dans l'articulation du genou et la jambe complètement ankylosée...

Notre lieutenant sera accepté par la Commission le mois suivant pour un échange et un retour en France. «Le 19 septembre 1915, Jules Octave part en train à 10 h 40 pour Constance où il arrive à 13 h 45».

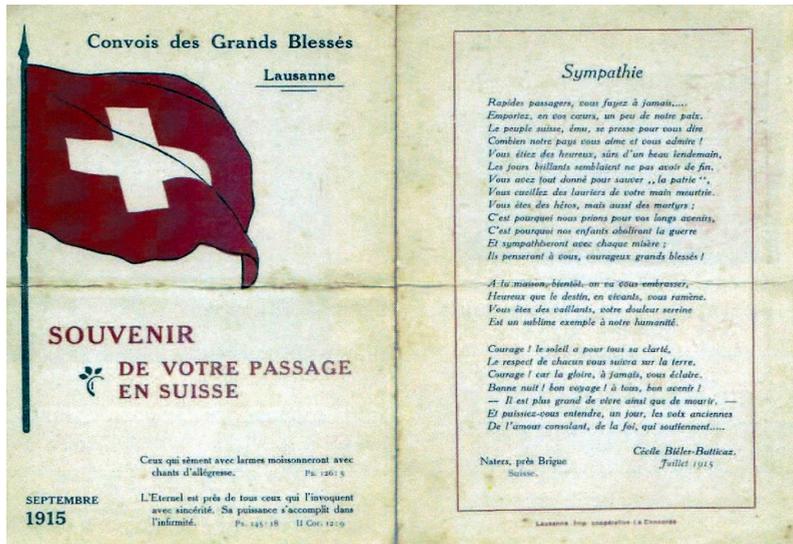


Fig. 3 : souvenir du passage des évacués français en Suisse.

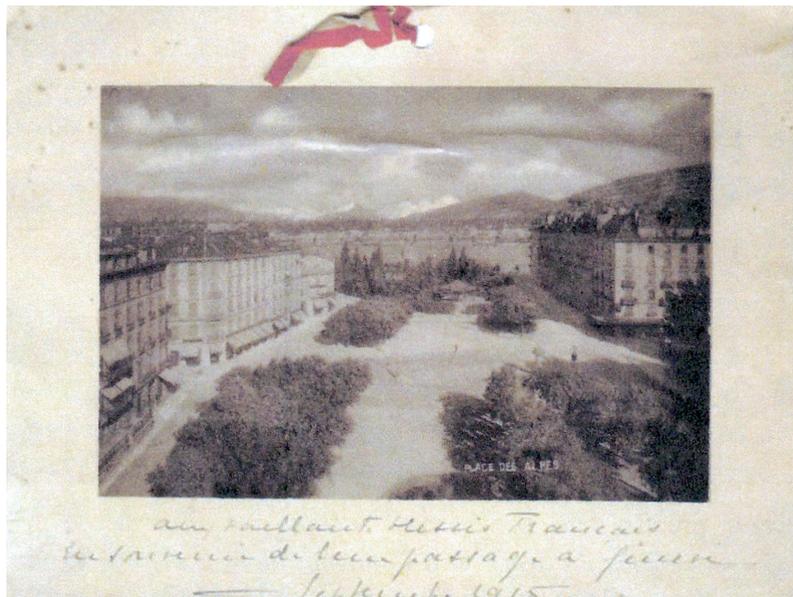


Fig. 4 : souvenir du passage des évacués français en Suisse.

En attendant leur départ, les prisonniers étaient regroupés dans le parc du See Hotel de Constance. Témoignage de Jacques Daunizeau :

Il repart le 23 septembre à 7 h 43 pour arriver à Lyon le lendemain à 8 h 30 en faisant étape dans différentes villes suisses. Le passage du train des blessés est suivi par une population enthousiaste qui, à chaque arrêt en gare et à toute heure du jour et de la nuit, laisse des cartes de vœux et des cadeaux aux valeureux combattants.

Témoignage de Jules Octave :

Notre voyage de retour à travers la Suisse a été marqué par des ovations frénétiques de la part de nombreux amis suisses ou français... À notre arrivée en Suisse, nous sommes littéralement couverts de fleurs, nos compartiments sont pleins de cadeaux offerts par nos amis, cigares, cigarettes, chocolats, bonbons, souvenirs de toutes sortes, etc.

Jules Octave Daunizeau en a rapporté une trentaine, reçus à Zürich, Fribourg, Lausanne et Genève (Fig. 3 et 4)!

Accords de Berne (le 26 avril 1918)

Ils ont donné un élan aux transferts. Avant cette date, les représentants allemands et français ne se voyaient pas directement, mais siégeaient dans des pièces distinctes, et la liaison entre eux était assurée par des officiers suisses. Après cette date, ils ont accepté de se rencontrer directement et d'augmenter le nombre de transferts à 10000 par mois dans chaque sens, projet qui ne pourrait être réalisé qu'en juillet 1919. En fait, selon Odon Abbal (2008), il y en eut moins de 10000 par mois.

INTERNEMENT DES PRISONNIERS DE GUERRE MALADES ET BLESSÉS POUR RECEVOIR DES SOINS

Les accords

Pour obtenir les meilleures conditions d'hygiène et d'asepsie, la Croix-Rouge helvète obtint à la fin de 1915 qu'à l'échange des blessés s'ajoute la

possibilité de leur internement conformément à la Convention de Genève. Ce ne fut pas facile, car les belligérants craignaient de rendre à l'ennemi des hommes qui pourraient redevenir des soldats. On convint de leur donner les soins nécessaires, d'assurer leur convalescence et de les mettre au travail (rémunéré) jusqu'à leur rapatriement à la fin de la guerre. La Croix-Rouge laissa ensuite au Conseil fédéral la maîtrise des choses.

Après l'acceptation par l'Allemagne et la France en janvier-février 1916, le gouvernement organisa l'internement des grands blessés et l'arrivée dans leurs camps d'observateurs et de commissions médicales neutres (suisses, danoises et suédoises). Les deux nations convinrent de régler tous les frais : logement à l'hôpital, en hôtels ou pensions de famille, traitements médicaux, nourriture, fournitures pharmaceutiques et vestimentaires, solde. Les internés restaient des prisonniers en uniforme et les belligérants s'engageaient à rendre les évadés éventuels. En échange, la Suisse exigeait un travail manuel rémunéré ou une activité intellectuelle (reprises des études du primaire à l'université). Enfin le système fut étendu aux prisonniers civils. Furent simplement exclus les soldats avec affections mentales ou nerveuses graves devant faire l'objet d'un rapatriement.

Quelques chiffres

Les premiers internés, le 14 février 1916, furent 883 Français, dont 104 officiers, et 364 Allemands, dont 3 officiers. Quelques mois plus tard, la Belgique et l'Angleterre se rattachèrent au système, et d'autres accords complémentaires prirent place jusqu'à la fin de la guerre. De mars 1915 à novembre 1916, il y eut déjà 2340 Allemands et 8670 Français grands blessés qui furent échangés via la Suisse. Au total, de 1916 à novembre 1918, il y eut 67 726 internés (militaires et civils) accueillis en Suisse dont 37 515 Français, 4 326 Belges et 4 081 Anglais.

Le jour de l'armistice, il y avait 25 614 internés, dont 12 555 Français. Il ne subsista plus ensuite que 8 700 internés allemands et austro-hongrois, anciens prisonniers de guerre de la France et de la Belgique, dont les deux nations acceptèrent le rapatriement à une date symbolique, le 14 juillet 1919.

Localités concernées

En gros, les Allemands furent accueillis dans la région des Quatre-Cantons et de Davos, les Français et les Belges en Suisse de langue française et dans l'Oberland bernois. En fait, comme avec le temps on compta jusqu'à 185 hospices, hôpitaux, hôtels et pensions de famille, il y eut des prisonniers de l'Entente qui furent hébergés ailleurs en Suisse de langue allemande, par exemple à Meiren, Lauterbrunnen et Grindelwald.

EXEMPLE DE DEUX POILUS SUIVIS DANS LEUR INTERNEMENT ET LEUR GUÉRISON EN SUISSE

Le cas d'Auguste Thiot (Fig. 5)

Nous avons pu, grâce à des amis tourangeaux, accéder à la correspondance partielle (59 cartes postales) d'un poilu blessé et interné en Suisse, correspondance que nous avons classée et étudiée. Nous avons par ailleurs obtenu des renseignements complémentaires dans une autobiographie résumée de son fils.

Blessé et prisonnier

Auguste Thiot est né à Courbevoie le 13 juin 1886 et mort à Courbevoie le 2 avril 1939. Il avait été placé comme apprenti à la serrurerie Crosnier, importante maison de l'époque. Il a dû se marier en 1910 ou 1911 avec une femme prénommée Alice qui lui donna deux enfants : Louise née en 1914 et Jean né le 20 novembre 1917, date qui pourrait surprendre ceux qui ne connaîtraient pas les conditions d'internement des soldats en Suisse.



Fig. 5 : Auguste Thiot.

Mobilisé en 1914, il a participé (du 21 au 23 août 1914) aux combats de Charleroi. Pendant huit heures, il a fait feu sans voir les Allemands. C'est pour voir ceux sur qui il tirait qu'il s'est levé et a été blessé à la face par un éclat d'obus. Il a erré trois jours entre les lignes à la recherche d'un poste de secours. Évanoui sur un tas de cailloux, il a été blessé à nouveau dans les jambes par les Allemands qui voulaient savoir s'il était blessé ou mort. Fait prisonnier, il a été dirigé sans être soigné au camp d'Amberg près de Sulzbach



Fig. 6 : enterrements au cimetière.



Fig. 7 : Auguste Thiot en compagnie de soldats russe (le quatrième en partant de la gauche).

en Haut-Palatinat (Bavière). Notre soldat a laissé des documents sur sa vie monotone au camp : enterrements au cimetière (Fig. 6), photographie en compagnie de soldats russes où il est le quatrième en partant de la gauche (Fig. 7). On peut deviner une cicatrice sur son nez et peut-être son œil gauche à demi-fermé.

En Allemagne, comme plus tard en Suisse, Auguste Thiot aurait été opéré quatorze fois, à chaque fois, écrit son fils, sans anesthésie. Il avait perdu un œil et ses cloisons nasales étaient déplacées. On ne sait pas s'il avait un œil de verre.

Son séjour en Suisse

En juin 1916, il a été envoyé en Suisse et à l'hôpital Salem de Berne qui, par décision du 28 juin 1916, avait été exclusivement réservé à la chirurgie maxillo-faciale. À titre documentaire, dans cet hôpital, le 20 décembre 1917, se trouvaient 326 Français.



Fig. 8 : l'hôtel Beau-Site à Adelboden.

Il a été ensuite envoyé à l'hôtel Beau-Site (Fig. 8) à Adelboden dans l'Oberland Bernois, une station de ski occupant, à 1400 m d'altitude, une large terrasse ensoleillée. Là se trouvaient des internés français et belges répartis dans 5 hôtels dont deux réservés aux Belges, au total 197 internés le 25 août 1916.

Berthe Meyer, qui habitait Lausanne et qui a trouvé chez son père l'emploi de carrossier qu'il occupera plus tard, lui écrit le 19 juillet 1916 : « M^{me} Thiot pense partir à la fin de cette semaine ». Nous sommes étonné de la place que cette jeune fille et sa famille occupent dès le départ dans la correspondance reçue par A. Thiot. Nous ne pouvons dire si c'est une famille suisse déjà connue de la famille française avant le conflit, ou bien s'il s'agit plutôt d'une famille officiellement réferente pour notre interné ? En effet, sur une carte envoyée le 1^{er} août 1916 à Auguste Thiot à Adelboden, Berthe Meyer fait allusion à son propre passage au camp de Leysin (Valais) (Fig. 9), où résident 1 138 internés français et anglais dans 34 hôtels et villas ; elle ajoute : « nous avons eu beaucoup de plaisir parmi eux ». Dans la collection de documents de la famille Thiot sur notre soldat se trouve une photographie

de la visite d'un colonel français aux internés français de Leysin (Fig. 9); elle a pu être prise par Berthe Meyer ou par un prisonnier ami d'Auguste Thiot.

Dans une lettre du 13 septembre 1916 envoyée par la famille Meyer à l'hôpital de Berne où se trouve alors Auguste Thiot, celle-ci espère qu'il sortira directement de l'hôpital pour Lausanne «où, écrit-elle, il n'a que des amis comme il le sait quand il est venu à Lausanne».

Durée et conditions de son séjour

Le 15 juillet, il est à Adelboden, mais autour du 20 août, il est à nouveau à l'hôpital Salem de Berne; sur une carte, un ami lui demande : «es-tu opéré?», et le 29 août un autre lui écrit : «cela fait déjà quelques jours que vous êtes à l'hôpital...». Il y reste jusqu'au 3 octobre 1916 où il subit des opérations successives. Un ami suisse lui avait écrit le 2 septembre 1916 : «Je crois que vous supportez les opérations avec bonne [sic] courage comme un véritable soldat de la grande République.» Le 8 septembre 1916, la famille Meyer chez qui il travaillera plus tard, lui écrit : «Mais que vous devez souffrir sans être endormi!»

Le 6 octobre 1916, il travaille chez Monsieur Meyer, carrossier à Bellevaux-Dessous, dans la banlieue nord de Lausanne. Nous ne disposons plus de sa correspondance à partir du 1^{er} juin 1917, mais nous savons par l'autobiographie de son fils qu'il n'est libéré qu'en 1918. Il est parti avec un petit sac rouge offert par la Suisse comme viatique (Fig. 10), en prenant le train avec émotion (Fig. 11) non sans une cérémonie de départ dont nous ne possédons pas de cliché; cf. une cérémonie comparable à Zermatt (Fig. 12).

Il passera encore par deux hôpitaux à Lyon et à l'hôpital auxiliaire 124 de Bordeaux, l'hôpital Saint-Fort (Fig. 13 et 14). Il travaillera ensuite comme chauffeur chez Delage et Delahaye. Devenu veuf, il se remariera le 23 février

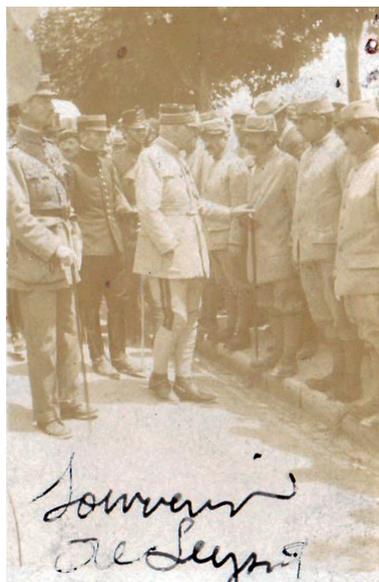


Fig. 9 : carte de Berthe Meyer à Auguste Thiot (1^{er} août 1916).

1935 (Fig. 15) – l’œil gauche à demi-fermé et une cicatrice au menton –, aura un autre fils en 1936, et accédera à la tête d’un garage.

Les conditions de son séjour sont autrement meilleures que celles qui règnent dans les camps de prisonniers allemands. Les épouses pouvaient venir voir leur mari. Un de ses copains de régiment, interné aux Avants en Valais, Alphonse Havet, sans doute célibataire, évoque plusieurs fois ses rencontres



Fig. 10 : le petit sac rouge offert par la Suisse comme viatique.



Fig. 11 : l’émotion en prenant le train.



Fig. 12 : cérémonie de départ (Zermatt).



Fig. 13 : l'hôpital Saint-Fort.



Fig. 14 : l'hôpital Saint-Fort.



Fig. 15 : remariage d'Auguste Thiot
le 23 février 1935.

avec les Suissesses ; le 18 octobre 1916, il écrit : « On s'y amuse passablement, ah ! Les petites femmes ! C'est gentil... ».

Dans une lettre envoyée de Lausanne par Berthe Meyer le 19 septembre 1916, on trouve cette phrase : « M^{me} Thiot peut partir à la fin de cette semaine » et le 27 juillet 1916 : « Je suis bien aise que M^{me} Thiot est bien arrivée à Berne et que vous vous soyez bien rencontrés... Nous espérons qu'à son retour M^{me} Thiot passera encore quelques jours avec nous ».

Le 20 octobre 1916, Auguste Thiot envoie à Courbevoie une lettre à sa femme où il écrit : « N'apporte pas mes effets civils puisqu'il faut que je reste en uniforme », « si tu peux, amène les bicyclettes », ce qui est la preuve d'un second voyage. Trois cartes postales du 20 novembre 1916, du 20 décembre 1916 (celle-ci envoyée par leur famille de France) et du 23 janvier 1917, adressées chez la famille Meyer, portent la mention « Monsieur et Madame Thiot », ce qui est la preuve d'un troisième voyage ou d'un séjour prolongé. Il est probable que son épouse était encore présente en mars 1917, puisque son fils Jean naîtra le 20 novembre de la même année. Hélas, nous ne possédons plus pour cette année-là que deux lettres d'amis envoyées à A. Thiot. L'un de ces amis, interné à l'hôtel Ada de Grindelwald lui écrit d'ailleurs : « J'attends ma femme de jour en jour », ce qui prouve que ces visites étaient habituelles.

Les conditions générales d'hébergement, de nourriture, de déplacement (moyennant une permission) sont bonnes. Plusieurs fois, ses amis internés évoquent une ambiance agréable et parfois festive dans leurs propres sites d'internement. A. Havet, déjà cité, écrit le 28 septembre 1916 : « Ici, cela va toujours très bien, on s'amuse beaucoup ».

On retrouve les traces de ces bienfaits dans la littérature tourangelle. Ainsi dans le tome II du *Journal de guerre* de Nicole Meffre (2009), à la page 266 :

Mardi 11 décembre 1916. À la Bretèche [transformée en hôpital militaire], M^{elle} Thuveny est revenue de Suisse. Elle était aux Avants, au-dessus de Montreux, avant Château d'Æx, et y a fait des sports d'hiver avec des prisonniers français qui s'y trouvent très heureux les pauvres.

À la page 494, on trouve une allusion à un soldat qui passe la frontière car évacué en Suisse.

Auguste Thiot, qui est un homme qui se lie facilement, échange de nombreuses cartes postales avec des amis militaires internés en divers points de la Confédération. Il apprend le 13 octobre 1916, par un ami resté à Adelboden et qui lui écrit chez les Meyer à Lausanne : «Maintenant nous n'avons plus droit qu'à 10 lettres par mois, sinon il faut payer», ce qui montre la libéralité de l'État suisse.

On voit apparaître dans sa correspondance des noms suisses d'amis qu'il s'est fait à Adelboden et qui répondent à ses cartes envoyées de l'hôpital Salem de Berne où il séjourne du 20 juillet au 3 octobre. Ainsi Auguste Liechti, le postier de l'hôtel Beau-Site d'Adelboden, qui lui envoie le 6 octobre 1916 une lettre chez M. Meyer où il écrit : «Comment cela va-t-il en Suisse française ?» Il a l'air au mieux avec lui puisqu'il lui demande : «Que dites-vous des nouvelles déclarations de guerre ?»², ce qui est la seule allusion à la politique extérieure trouvée dans son courrier. Peut-être que les internés, eux, étaient tenus à un devoir de réserve ?

L'exemple de Jules Bouchard

Nous avons pris connaissance après coup du travail de Robert Delente, *Itinéraire d'un prisonnier de la Première Guerre mondiale*, qui nous fournit un exemple que l'on peut mettre en parallèle avec celui que nous avons étudié dans le détail.

Le soldat Jules Bouchard, habitant de Saint-Aignan-Cramesnil (à quinze kilomètres au sud de Caen), avait été blessé à Mametz près de Bray-sur-Somme en décembre 1914, alors qu'il tentait de transpercer à la baïonnette un officier allemand. Il fut interné au camp de prisonniers de Merseburg à l'ouest de Leipzig, d'où il envoya 71 cartes postales à sa famille jusqu'au 5 juin 1918, date de son arrivée en Suisse qu'il pense traverser pour gagner la France.

Il est interné à l'hôtel «Les Bains» de Montreux, au bord du lac Léman. Dès le 6 juin, sur une carte représentant l'hôtel, il écrit à sa famille : «Vous

2. Le 20 août 1916, la Roumanie est entrée en guerre au côté des Alliés (L'Entente) ; le pluriel désigne peut-être la déclaration de guerre de l'Allemagne au Portugal qui date du 9 mars 1916.

pouvez constater si je peux me payer de l'air à pleins poumons au bord du Lac Léman et en face des montagnes.» Il peut jouir du théâtre, du cinéma et plus tard fera des excursions. Il manque d'argent et lance à sa famille un appel de détresse pour obtenir 200 ou 300 francs.

Le 16 juillet, il est très affaibli et amaigri, victime d'une forte fièvre, d'une mauvaise toux et d'un œdème au pied. La prolongation de son séjour lui pèse, bien qu'il exerce la profession d'infirmier ; il n'est pas en état d'aller travailler avec le *kommando* «aux ateliers ou dans les tourbières» pour extraire de la tourbe pour le chauffage. En fait, son état de santé le maintiendra interné en Suisse jusqu'au 26 novembre 1918.

Pendant tout ce temps, il enverra 112 cartes postales, ce qui permet à Robert Delente de noter que, contrairement aux texte envoyés d'Allemagne (où l'on exige de faire court et lisible), son écriture est plus libre et plus personnelle sur les cartes envoyées de Montreux. En voici un exemple :

Ah! que c'est beau de se sentir un peu de liberté. Je dis un peu car ce n'est pas encore la liberté rêvée, mais c'est déjà bien joli, et ceux qui souffrent tant là-bas en captivité, payeraient cher pour avoir cette faveur.

À travers son courrier, on voit comment sa femme Béatrice et Léontine, l'une de ses filles, font les démarches nécessaires pour venir le voir. C'est long au départ mais très rapide ensuite. Les passeports sont établis à la préfecture de Caen le 6 novembre 1918 et, deux jours plus tard, la Légation suisse de Paris leur délivre un visa pour un séjour de deux semaines à Montreux. Dès le lendemain, le 9 novembre, elles entrent en Suisse pour n'en repartir que le 24 à l'échéance de leur visa. Or le hasard fait que Jules Bouchard part de Suisse trois jours après.

Ainsi donc, même si l'on ne tient pas compte des internés civils, il y eut des milliers de soldats français blessés opérés et soignés en Suisse, et de ceux-ci la France n'a pas conservé le souvenir officiel. Pas de commémorations particulières en cette année centenaire, et pourtant sur le nombre, il y eut des personnages célèbres ou qui allaient le devenir. Ainsi O'Klein, de son vrai nom Arthur Klein, l'humoriste animalier d'origine russe qui avait choisi la nationalité française, blessé d'une balle de mitrailleuse, opéré à Metz et transféré à Darmstadt, fut hospitalisé à Gruyère le 7 août 1917.

CONCLUSION

Nous pouvons d'abord remercier la Croix-Rouge suisse et l'État confédéral pour ce qu'ils ont fait pour nos soldats blessés. Ce qu'exprime dans une carte envoyée à Auguste Thiot un autre de ses amis suisses, G. Rosset : «Honneur soit aussi donné à tous ces hôpitaux et à leur personnel qui font tout leur possible pour remettre les malades en bonne santé.» (Fig. 16).

Les Suisses ne s'arrêtèrent pas en si bon chemin pendant la Seconde Guerre mondiale. En 1940, le 45^e corps d'armée français, repoussé vers la frontière suisse par les armées allemandes demanda à être interné. 29 000 Français et Marocains et 12 000 Polonais de la division du général Prugar-Ketling arrivés par le Jura, seront désarmés et répartis dans des camps. Les Français rentreront en janvier 1941, mais aux Polonais s'ajoutèrent en 1943 20 000 Italiens, plusieurs milliers de Soviétiques, des réfractaires allemands et des pilotes américains abattus en Allemagne. La Suisse recommencera à organiser le rapatriement des prisonniers français blessés ou

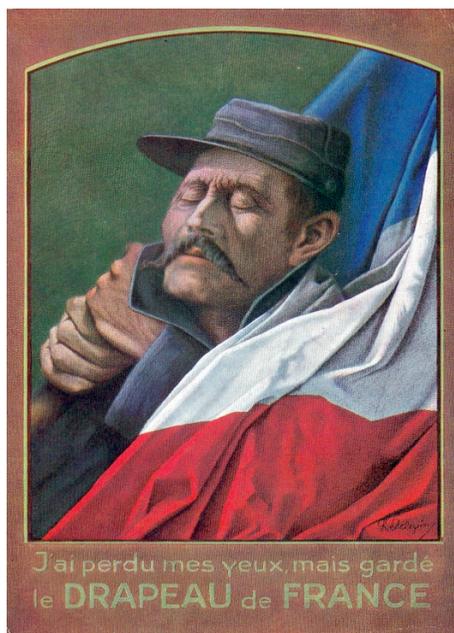


Fig. 16 : carte reçue par Auguste Thiot.

malades depuis l'Allemagne vers la France. C'est ainsi que Louis Poirier (Julien Gracq), affaibli par une grave infection pulmonaire, quitta le camp d'Elsterhorst (près de Hoyerswerda) en mars 1941 et fut rapatrié sur Marseille par un train sanitaire suisse. La France fut grandement redevable à la Confédération helvétique, qui contribua même à l'hébergement de soldats alsaciens en fuite ou de populations civiles, comme les enfants du sud de l'Alsace, en janvier 1945, lors des combats de la poche de Colmar.

On peut s'interroger sur la source et l'ampleur de cette conduite amicale et même chaleureuse de la population, de langue française surtout, mais pas exclusivement comme le montre Pierre Berger à son arrivée à la gare de Bâle, réconforté par le Comité suisse de Rapatriement de Bâle :

Nous fûmes très vite l'objet des soins attentifs et empressés d'une remarquable organisation : les délégués de la Croix-Rouge ; les Bâlois eux-mêmes nous distribuaient vivres et nouvelles... Lorsque nous atteignîmes les cantons romands, l'accueil devint enthousiaste. Au long du parcours, les habitants faisaient des signes de bienvenue et, sur les quais de chaque gare, venaient nombreux nous fêter. Cette traversée de la Suisse fut vraiment un enchantement.

Les rapports historiques entre la France et la Suisse qui ont connu des hauts et des bas ne peuvent pas expliquer cette situation. La Suisse n'avait pas oublié que l'Allemagne était juridiquement responsable de la guerre, et la République française héritière des penseurs des Lumières, laïque et fraternelle, paraissait sans doute plus sympathique aux Helvètes que l'empire allemand. Cependant, les manifestations de la population nous font penser à l'importance d'un réflexe psychologique et affectif qui a touché particulièrement les femmes. La population suisse qui jouissait de la paix et de tous les avantages de la neutralité de l'État, bien informée des terribles conditions que rencontraient les combattants quelle qu'ait été leur nationalité, et de l'impressionnant nombre de morts déjà atteint, se sentait privilégiée et presque affectée d'un complexe de culpabilité par rapport à celle de presque toute l'Europe.

Deux exemples montrent que le même état d'esprit a régné pendant la Seconde Guerre mondiale :

- la Confédération helvétique n'a jamais accepté d'accueillir des réfugiés juifs pendant toute la durée de la guerre. Pourtant, le jeune Grothendieck

qui deviendra l'illustre mathématicien, né à Berlin en 1928, réfugié avec sa mère en France au camp de Rieucros près de Mende dans de mauvaises conditions, partira en 1942 pour être mis à l'abri dans une maison du Secours suisse aux enfants ;

- un fait personnel. Il y a bien longtemps, au terme d'un voyage épuisant en Italie, alors que mon épouse et moi-même venions de franchir le col du Simplon, nous avons eu le désir de prendre un bain thermal à Brigue (Valais). Nous faisons la queue à l'entrée quand nous réalismes soudain que nous n'avions pas assez d'argent suisse ; derrière nous une jeune femme, en compagnie de sa mère, nous ayant entendu parler, déclara en substance : « Permettez-nous de vous offrir vos billets, car la France a tellement souffert pendant la guerre contrairement à nous... ». Or cela se passait déjà vingt-huit ans après la fin de la guerre...

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ABBAL (Odon), *Soldats oubliés. Les prisonniers de guerre français*, édit. E et C, Bez et Esparon, 2001, 262 p.
- Archives de la famille Thiot (Richelieu), fragments de correspondance (des cartes postales envoyées ou reçues par Auguste Thiot).
- BREUILLAUD-SOTTAS (Françoise), « Par dizaine de milliers, les rapatriés de la Grande Guerre traversent la Suisse », site : <https://www.notre-histoire.ch/medias/3138>.
- BERGER (Pierre), « 1914-1918, souvenirs de guerre d'un enfant », *Les cahiers anecdotes de la Banque de France*, n° 32 ; extrait de 4 pages dans « En ce temps-là Faches-Thumesnil », bull. n° 92, décembre 2013.
- DAUNIZEAU (Jacques), « Histoire du soldat Jules Octave Daunizeau (1879-1964) ; III. L'échange sanitaire », *Bull. de la Soc. des Sciences de Châtellerauld*, 2018, n° 147, sept.-déc., p. 40-51.
- DELENTE (Robert), « De Caen à Montreux : itinéraire d'un prisonnier de la Première Guerre mondiale », *Annales de Normandie*, 2003, 53-2, p. 159-197.
- MEFFRE (Nicole), *Journal de guerre. 1914-1918*, t. 1, 2 et 3, Denis Jeanson éditeur, 42110-Poncins, 2009.
- VUILLEUMIER (dir.), *La Suisse et la guerre de 1914-1918. Actes du colloque tenu du 10 au 12 septembre 2014 au château de Penthes* [à Genève]. Soc. d'hist. de la Suisse Romande et Fondation pour l'histoire des Suisses dans le Monde, édit. Slatkine, 2015, Genève.